



## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL Lundi 3 avril 2017 à 17 heures

*Etaient présents :*

**CORRADI Luc, MOUGIN Christian, AIDLI Nada, BACKES Jacques, VEGLIA Vincent, DURIVAL Angela, FILBING Michel (à partir du point 6), BARBENSON Suzanne, LAHEURTE Martine, LOSTETTER Gilles, RITTIER Frédéric, LAMPERT Sophie, MAIRE Geoffroy, SANCHEZ Delphine (à partir du point 3), MAIER Tatiana, formant la majorité des membres en exercice**

*Etaient représentés :*

**FILBING Michel (pouvoir à Mme LAHEURTE jusqu'au point 5)  
SANCHEZ Delphine (pouvoir à Mme AIDLI jusqu'au point 2)  
MESSINA Francine (pouvoir à M. CORRADI)**

*Etaient absents :*

**CIVITA Anne-Marie , MOLINARI Alexandre, ERRIQUEZ Bruno, LEIDINGER Laurent, VALLONE Savino, BIANCONI Bénédicte, DI EGIDIO Frédéric,**

Sous la présidence de Monsieur Luc CORRADI, Maire de la commune de Vitry-sur-Orne, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 mars 2017 a élu, Tatiana MAIER, secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu du 27 février 2017
2. Vote du compte de gestion 2016 (annexe 1)
3. Vote du compte administratif 2016 (annexe 2)
4. Affectation des résultats 2016
5. Vote des taux des impôts communaux 2017
6. Vote du budget primitif 2017 (annexe 3)
7. Modification du tableau des emplois
8. Modification de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable aux indemnités des élus
9. Vote des subventions 2017
10. Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO)
11. Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO)
12. Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'Association Minière Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine (AMONFERLOR)
13. Décisions du Maire

## 1. Adoption du compte rendu de la séance du 27 février 2017

### Délibération n°12/2017 :

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'adopter le compte rendu de la séance du 27 février 2017.

## 2. Vote du compte de gestion 2016 (annexe 1)

### Délibération n°13/2017:

Le Maire propose au conseil municipal qui accepte à l'unanimité d'approuver le compte de gestion (annexe 1) du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 3. Vote du compte administratif 2016 (annexe 2)

### Délibération n°14/2017:

Le Maire quitte la salle et cède la présidence à son premier adjoint, Monsieur Christian MOUGIN pour le vote du compte administratif 2016, dressé par le Maire.

Sous la présidence de M. Christian MOUGIN, il est proposé au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2016 (annexe 2) arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	1 681 335,36 €	876 831,32 €	2 733 100,00 €
Recettes	2 345 801,22 €	3 441 139,56 €	250 000,00 €
Résultat 2016	<b>664 465,86 €</b>	<b>2 564 308,24 €</b>	<b>-2 483 100,00 €</b>
Excédent de fonctionnement 2015	278 749,07 €		
Déficit d'investissement 2015		-355 483,29 €	
Résultat cumulé 2016	<b>943 214,93 €</b>	<b>2 208 824,95 €</b>	<b>-2 483 100,00 €</b>

## 4. Affectation des résultats 2016

### Délibération n°15/2017 :

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de 943 214,93 € comme suit :

Fonctionnement			Investissement		
COMPTE	RECETTES	DEPENSES	COMPTE	RECETTES	DEPENSES
002	668 939,88 €		1068	274 275,05 €	
			001	2 208 824,95 €	

## 5. Vote des taux des impôts communaux 2017

### Délibération n°16/2017 :

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de voter les taux des taxes directes locales 2017 comme suit :

TAXES	Rappel des taux 2016	Propositions des taux 2017
Taxe d'habitation	18,98%	18,98%
Taxe sur le foncier bâti	13,51%	13,51%
Taxe sur le foncier non bâti	104,43%	104,43%

## 6. Vote du budget primitif 2017 (annexe 3)

### Délibération n°17/2017 :

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2017 comme suit (budget détaillé en annexe):

Chapitre	Rappel BP 2016	BP 2017
<b>Fonctionnement – Recettes</b>	<b>2 468 399,07 €</b>	<b>2 790 089,88 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	278 749,07 €	668 939,88 €
013 - Atténuations de charges	25 000,00 €	5 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	72 700,00 €	72 700,00 €
73 - Impôts et taxes	1 141 700,00 €	1 170 700,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	858 750,00 €	782 250,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	85 000,00 €	85 000,00 €
76 - Produits financiers	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	5 500,00 €	5 500,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	- €

Chapitre	<b>Rappel BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>
<b>Fonctionnement – Dépenses</b>	<b>2 468 399,07 €</b>	<b>2 790 089,88 €</b>
011 - Charges à caractère général	748 700,00 €	748 100,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	776 000,00 €	776 000,00 €
014 - Atténuations de produits	79 000,00 €	73 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	192 100,00 €	192 100,00 €
66 - Charges financières	35 200,00 €	36 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €	2 500,00 €
O22 - Dépenses imprévues	7 800,00 €	10 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	616 608,83 €	925 212,89 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 490,24 €	26 676,99 €

Chapitre	<b>Rappel BP 2016</b>	<b>BP 2017 (RAR inclus)</b>
<b>Investissement - Recettes</b>	<b>4 326 407,90 €</b>	<b>4 256 989,88 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	2 208 824,95 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	616 608,83 €	925 212,89 €
024 - Produits de cessions	76 500,00 €	40 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 490,24 €	26 676,99 €
041 - Opérations patrimoniales	6 625,54 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 364 283,29 €	428 275,05 €
13 - Subventions d'investissement	901 900,00 €	378 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00 €	- €
458201 - Opération pour compte de tiers n°01	250 000,00 €	250 000,00 €

Chapitre	<b>Rappel BP 2016</b>	<b>BP 2017 (RAR inclus)</b>
<b>Investissement – Dépenses</b>	<b>4 326 407,90 €</b>	<b>4 256 989,88 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	355 483,29 €	- €
040 - Opérations d'ordres	1 000,00 €	- €
041 - Opérations patrimoniales	6 625,54 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	140 000,00 €	183 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	218 500,00 €	110 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	274 000,00 €	335 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	3 080 799,07 €	3 378 989,88 €
458101 - Opération pour compte de tiers n°01	250 000,00 €	250 000,00 €

## 7. Modification du tableau des emplois

### Délibération n°18/2017 :

Conformément à la réforme du statut des fonctionnaires territoriaux prévue par les décrets n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient

d'adapter le tableau des effectifs du personnel de la collectivité, en transformant les emplois existants pour tenir compte des nouveaux grades.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité** d'apporter au tableau des effectifs de la collectivité les modifications nécessitées par les décrets et d'adopter le tableau dans les conditions ci-après :

GRADES ACTUELS	CAT	POSTE OUVERT			NOUVEAUX GRADES	CAT	POSTE OUVERT		
			TC	TNC				TC	TNC
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché principal	A	1	35		Attaché principal	A	1	35	
Attaché	A	1	35		Attaché	A	1	35	
Collaborateur de cabinet	B	1	35		Collaborateur de cabinet	B	1	35	
Adjoint administratif 1ère classe	C	2	35		Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	35	
Adjoint administratif 1ère classe	C	1		28/35	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1		28/35
Adjoint administratif 1ère classe	C	1		31/35	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1		31/35
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	35		Adjoint administratif	C	2	35	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique 2ème classe	C	3		17.5/35	Adjoint technique	C	3		17.5/35
Adjoint technique 2ème classe	C	1		14/35	Adjoint technique	C	1		14/35
Adjoint technique 2ème classe	C	4	35		Adjoint technique	C	4	35	
Adjoint technique 2ème classe	C	1		17/35	Adjoint technique	C	1		17/35
Adjoint technique 1ère classe	C	2	35		Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	35	
Agent de maîtrise principal	C	1	35		Agent de maîtrise principal	C	1	35	
Agent de maîtrise	C	1	35		Agent de maîtrise	C	1	35	
<b>FILIERE ANIMATION</b>					<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation	C	1	30		Adjoint d'animation	C	1	30	
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>					<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
Garde champêtre principal	C	1	35		Garde champêtre chef	C	1	35	

## 8. Modification de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable aux indemnités des élus

### Délibération n°19/2017:

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que la commune appartient à la strate de population 2000 à 3499 habitants,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°18/2014 du 28 mars 2014 relative aux indemnités des élus,

Considérant le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 paru au JO du 27 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Considérant que le nouvel indice brut terminal de la fonction publique 1022 est applicable aux Indemnités de fonction des Élus Locaux en lieu et place de l'indice 1015 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de modifier la délibération n°18/2014 du 28 mars 2014 en remplaçant « indice 1015 » par « indice brut terminal de la fonction publique », ce qui donne la rédaction suivante :

Le montant des indemnités, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sont fixées comme suit :

- Maire : 43% de l'indice de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoint au Maire (6 postes) : 12,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué : 4% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- L'indemnité sera versée mensuellement.

## 9. Vote des subventions 2017

Rapporteur : M. BACKES

### Délibération n°20/2017 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

LA TONELLE	80,00 €
RESTO DU COEUR	800,00 €
SECOURS POPULAIRE	800,00 €
FNATH Moyeuivre-Grande	120,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	100,00 €
SMIVO	450,00 €
ASS FNAM – ACMF section de Pierrevillers, Clouange, Vitry-sur-Orne, Gandrange et environs	250,00 €
Une rose un espoir	100,00 €
ASSOCIATION DES AVICULTEURS	550,00 €
FNDIRP-PRO	200,00 €
ARTS MARTIAUX	600,00 €
ESRV	10 000,00 €
AMICALE DES ANCIENS PARAS DE VITRY	220,00 €
Souvenir Français	150,00 €

## **10. Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO)**

### **Délibération n°21/2017 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au conseil municipal qui accepte à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner un représentant de la commune au sein de l'organe délibérant du SIAVO.

Suite à l'appel à candidature du Maire, Madame Martine LAHEURTE propose de représenter la commune au SIAVO.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Martine LAHEURTE comme représentant de la commune au sein de l'organe délibérant du SIAVO.

## **11. Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO)**

### **Délibération n°22/2017 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au conseil municipal qui accepte à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner un représentant de la commune au sein de l'organe délibérant du SIEGVO.

Suite à l'appel à candidature du Maire, Madame Martine LAHEURTE propose de représenter la commune au SIEGVO.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Martine LAHEURTE comme représentant de la commune au sein de l'organe délibérant du SIEGVO.

## **12. Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'Association Minière Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine (AMONFERLOR)**

### **Délibération n°23/2017 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au conseil municipal qui accepte à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner un représentant (un titulaire et un suppléant) de la commune au sein du Conseil d'Administration AMONFERLOR.

Suite à l'appel à candidature du Maire, Monsieur Vincent VEGLIA et Monsieur Christian MOUGIN proposent de représenter la commune au Conseil d'Administration AMONFERLOR, comme titulaire pour le premier et comme suppléant pour le second

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner comme représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration AMONFERLOR :

- Titulaire : Monsieur Vincent VEGLIA
- Suppléant : Monsieur Christian MOUGIN

## **13. Communication des décisions du Maire**

Le Maire donne communication des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance :

<b>N° de la décision</b>	<b>Date de la décision</b>	<b>Objet de la décision</b>
N°007/2017	21/02/2017	Acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 999,60 euros pour le remplacement de deux barrières rue Maurin
N°008/2017	21/02/2017	Acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 1519,44 euros pour les dégradations causées rue de Gandrange (choc véhicule contre bac à fleurs)
N°009/2017	20/03/2017	Demande de subvention à l'Etat (FSIL) pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle